

Pièces à fournir pour une ouverture de compte groupement d'entreprise

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

- Demande adressée à la Direction Générale
- L'acte portant création de l'institution (Arrêté ou Décret)
- L'acte désignant les mandataires
- Copie des pièces d'identités des signataires
- Photos des signataires

Groupement (de deux Sociétés)

- Accord de partenariat
- Statuts (si SARL ou SA)
- RCCM
- Autorisation administrative
- Copie des pièces d'identités des mandataires